



Nous refusons de payer pour leur crise...

Mobilisation générale à partir du 23/09

Le texte présenté par le Gouvernement pour « réformer » les retraites était inacceptable avant son passage à l'Assemblée Nationale, **il l'est encore plus après !**

Une série d'amendements ouvre par exemple la voie à la capitalisation en généralisant les PERCO (Plan d'Épargne pour la Retraite Collective). « Hasard du calendrier », le groupe Malakoff Médéric dirigé par Guillaume Sarkozy se lance sur le marché des PERCO, selon *Le Canard Enchaîné* du 22 septembre 2010.

Les motivations mises en avant pour tenter de justifier ce texte sont mensongères : le « problème démographique » est dramatisé alors que la France est l'un des seuls pays développés à assurer le remplacement de ses générations (2,14 enfants par femme, sans compter les apports de population active par l'immigration). **La majeure partie du déficit actuel est due à la hausse du chômage suite à la crise provoquée par les spéculateurs en 2008.**

Si on la laissait passer, la **charge financière** de cette réforme pèserait à 80% sur les salariés. Afin de limiter le coût du travail, le gouvernement refuse ainsi de revoir les politiques d'exonération de charges sociales qui ont pourtant prouvé leur inutilité dans la lutte contre le chômage alors que le montant de ces exonérations dépasse le déficit 2010 du régime des retraites (31 milliards d'euros).

En ce qui concerne les fonctionnaires, les projets de blocage des salaires et de hausse des cotisations se traduiraient immédiatement par **une baisse des rémunérations** nettes.

Il ne s'agit ni plus ni moins que de « payer pour leur crise » !

Pendant ce temps, « la fortune totale des 500 plus gros patrimoines professionnels français a augmenté de 25% en un an, passant de 194 à 241 milliards d'euros » en 2009 selon *Le Figaro* du 7 juillet 2010 qui conclut que, même s'ils n'ont pas encore retrouvé le niveau record de 2007 (280 milliards d'euros), 2010 sera « l'année de la sortie de crise » pour les riches. S'ils passent faire la quête dans les rangs des manifestations, ne vous laissez pas avoir...

Les plus grands perdants de cette « réforme » seraient les femmes, qui touchent déjà les pensions les plus faibles comme [la HALDE le dénonce publiquement](#), les personnes ayant commencé à travailler tôt (alors que leur espérance de vie en bonne santé est déjà inférieure à 60 ans), les jeunes qui trouveront plus difficilement du travail du fait de la prolongation de la carrière des plus âgés contre leur gré...

Une menace se dessine également pour les agents exerçant ou ayant exercé en surveillance sur le mécanisme de bonification récemment gagné après de très longues années de lutte. Dans l'immédiat, ils seraient touchés par les reports de limites d'âge et de durée de cotisation (17 ans d'exercice pour commencer à en bénéficier, 27 pour atteindre la limite des 5 ans...). A terme, c'est l'existence même du dispositif qui pourrait être remise en cause, avec pour conséquence un alignement sur le dispositif créé pour le privé où seuls les travailleurs reconnus invalides par suite d'accidents du travail ou de maladies professionnelles pourraient partir de façon « anticipée », c'est à dire... à 60 ans ! **On ne connaît que trop ce système : au nom d'une prétendue « équité », les droits sociaux sont toujours alignés par le bas...**

Le texte de loi est d'autant plus abject que des amendements parlementaires ont instauré en catimini la « réforme » de la médecine du travail voulue par le MEDEF depuis des années et qui la rendrait totalement dépendante du patronat. Une façon de plus d'étouffer dans l'œuf l'embryon de reconnaissance de la pénibilité.

On pourrait remplir des pages à détailler les raisons de faire échec à ce projet et d'exiger une réforme juste mais la question d'actualité est surtout : comment ?

La question se pose avec d'autant plus d'acuité pour les agents de la surveillance au moment où le plan VIGIPIRATE revient sur le devant de l'actualité (alors que le niveau d'alerte n'a pas évolué depuis 5 ans...). Rappelons tout d'abord que **la restriction n'est pas une interdiction générale**. Toutes les précisions sont disponibles sur notre site : <http://www.snad.cgt.fr/spip.php?article1087>, n'hésitez pas à nous signaler toute application abusive.

Par ailleurs, le but du mouvement est d'être **visible et perceptible** et de faire mentir un certain Président qui déclarait en juillet 2008 : « désormais, quand il y a une grève en France personne ne s'en aperçoit ». En 1926 (ce qui ne rajeunit personne), les douaniers français n'avaient pas le droit de grève. A l'appel de leur syndicat CGT ils avaient alors inventé la première « grève » par application du règlement ensuite baptisée « grève du zèle ». Alors que le gouvernement ne cesse de nous alerter sur les risques imminents d'attentats, comprendrait-on que les contrôles aux frontières ne soient pas plus poussés qu'à l'accoutumée ?..

Chacun à son niveau peut apporter son « grain de sable » !!!

La méthode la plus efficace reste bien évidemment **la grève reconductible** mais elle n'a de sens que si :

- elle est **décidée collectivement**. Nous invitons donc tous les personnels à se réunir en Assemblées générales dès **le 23 septembre ou dans les jours suivants** et de débattre et de voter sur cette proposition.
- elle se développe de façon **interprofessionnelle**. Il est ainsi nécessaire que des douaniers participent, collectivement ou individuellement, aux Assemblées générales des autres professions en commençant par celles avec qui des contacts existent déjà : administrations financières, laboratoires, transitaires, transporteurs, professions portuaires et aéroportuaires, salariés des raffineries, cheminots, enseignants...
- elle est **visible**. Par le biais des unions locales et départementales et dans les AG, des modalités d'action seront proposées et décidées : il est important de s'y associer.

C'est tout notre système de protection sociale issu de la Résistance que ce gouvernement tente de démanteler. La prochaine étape est déjà connue : il s'agit de s'attaquer encore un peu plus aux remboursements de l'Assurance maladie pour les reporter sur les complémentaires santé (Mutuelles ou assurances privées), qui seraient amenées à augmenter les cotisations de 8 à 10%, poursuivant la privatisation de cette branche.

Il est encore temps de faire barrage à ces projets et de commencer la reconquête de nos droits sociaux, mais il faut réagir maintenant !

**La situation financière n'est facile pour personne, mais le meilleur placement que vous pouvez faire pour votre retraite c'est d'y consacrer quelques jours de salaire en participant aux grèves qui arrivent et faire obstacle au texte Woerth-Sarkozy !
Votre investissement vous sera rendu au centuple !**

NB : Pensez à informer la permanence du SNAD CGT des initiatives décidées localement pour que nous puissions les relayer sur notre site (www.snad.cgt.fr), par messagerie, sur Facebook (<http://www.facebook.com/home.php?#!/snad.cgt>) et informez-en le plus possible les autres services douaniers à travers le pays par messagerie, fax...